



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES  
DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU  
TITRE DU DISPOSITIF "FONDS  
D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM)"  
POUR DES TRAVAUX D'ARROSAGE  
INTELLIGENT**

**DÉCISION N° DM-26-034  
EN DATE DU 15 JANVIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** le règlement du Fonds « Innover dans la Ville » applicable aux structures publiques de la Métropole du Grand Paris ;

**CONSIDÉRANT** le cadre du programme « Innover dans la Ville - Logistique urbaine durable » dans la Métropole du Grand Paris visant à soutenir les projets portés par les collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de travaux d'arrosage intelligent de la Ville de Vincennes s'inscrit dans le cadre du programme « Innover dans la Ville » ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence climatique et la nécessité de baisser la consommation d'eau dans les espaces verts de la Ville de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Métropole du Grand Paris ;

## D É C I D E

**DE SOLLICITER** auprès de la Métropole du Grand Paris une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) » d'un montant de **200 000 €** soit 49% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260115-lmc1H13886H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/01/2026  
Date de Publication : 19/01/2026